

---

Saint-Péray- Temps fort handicap-Ardèche Drôme 15 mars 2019

Direction de l'autonomie  
Marie-Hélène Lecenne, directrice

---

# La politique régionale en faveur des personnes en situation de handicap

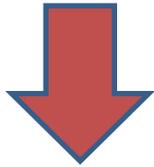


ars  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

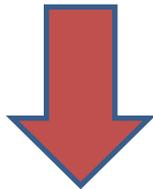
1. Mettre en place une politique de prévention en faveur des personnes en situation de handicap.
2. Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.
3. Améliorer le repérage, le dépistage et le diagnostic des troubles du développement et favoriser une plus grande précocité des accompagnements.
4. Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap.
5. Favoriser l'accès à une qualification et à l'emploi, assurer le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
6. Favoriser l'accès à l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap.
7. Renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement spécialisée aux handicaps nécessitant un étayage renforcé.
8. Accompagner l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.
9. Adapter les modes d'intervention aux évolutions des besoins des personnes en situation de handicap.

## 2. Le Schéma régional de santé 2018-2022 : des objectifs opérationnels priorités<sup>3</sup>

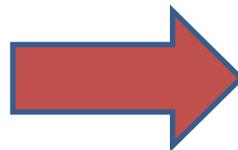
Objectif populationnel



Objectifs  
opérationnels

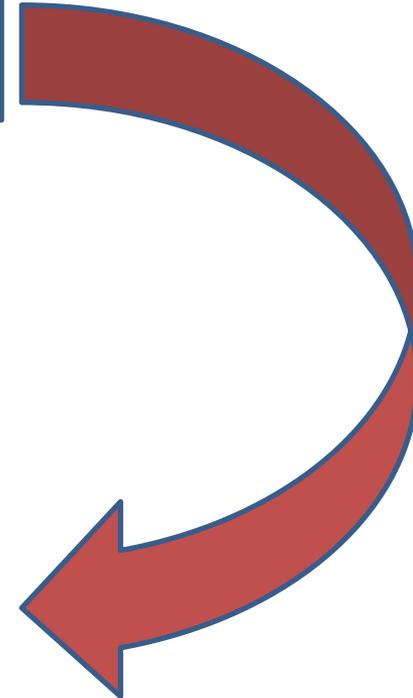


Bibliothèque d'objectifs  
des CPOM/ Instruction 1<sup>er</sup>  
février 2019



CPOM 5 ans

Contextualisation départementale :  
les annexes départementales



Adapter les modes d'intervention aux évolutions des besoins des personnes en situation de handicap.

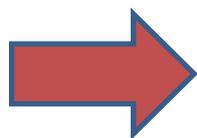


Dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

Promouvoir l'approche par les besoins de la personne et les réponses diversifiées et modulaires.

Réunir les conditions favorables au déploiement du dispositif « réponse accompagnée pour tous ».

Accompagner et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles par la formation et avec l'appui des ressources régionales organisées en méta réseau (réseau des réseaux).



Stratégie de transformation de l'offre et déclinaison des objectifs nationaux portant engagements priorités (scolarisation / personnes sous aménagement Creton/part des services dans l'offre/ Prévention des départs en Belgique)

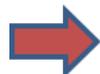
Instruction du 22 février 2018

### Transformation ou recomposition ?

- **Recomposition** → restructuration sur des bases nouvelles
- **Transformation** au sens de la stratégie quinquennale et de la circulaire du 2 mai 2017 → modification, changement, passage d'une forme à une autre

Selon les critères, le débat est d'actualité :

 Le rapport de l'ONU

 Changement déjà engagé

- D'abord et avant tout tenir compte de l'évolution et de la diversité des aspirations des personnes;
- Et reconnaître que la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 n'a été que progressive voire trop progressive.

La transformation, c'est faire mieux pour davantage :

- Partir des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap et de leurs aidants
- Promouvoir leurs capacités et leur participation;
- Favoriser une vie en milieu ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne
- Répondre à la logique de parcours global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale;
- Répondre à des besoins spécifiques et parfois complexes, en fonction du type de handicap;
- Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours.

- En favorisant une vie en milieu ordinaire, par la mobilisation des dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés lorsque c'est nécessaire ( notion de gradation de l'offre et de subsidiarité);
- Favoriser des dispositifs souples et modulaires pour mieux répondre à la diversité des besoins et des attentes;
- Anticiper l'impact des âges charnières;
- Favoriser la complémentarité des secteurs sanitaire, médico-social et libéral;
- Améliorer le parcours de prévention et de soins des personnes en situation de handicap;
- Organiser les réponses aux situations complexes et d'urgence.

# 7. La feuille de route nationale



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

## PLAN D' ACTIONS "AMBITION TRANSFORMATION" 2019-2022

OBJECTIFS	N°	ACTIONS	INDICATEURS / CIBLES	TEMPORALITE
1. Donner à voir et expliquer	1	Réaliser un bilan de la transformation depuis 2014 sur la base d'indicateurs clés puis l'élargir aux indicateurs spécifiques aux établissements et services relevant des conseils départementaux	Elaboration d'un tableau de bord et réalisation d'un bilan précis (quantitatif et qualitatif)	1 <sup>er</sup> trimestre 2019
	2	Organiser et faire vivre le comité de pilotage pour identifier les principaux objectifs en matière de transformation et évaluer l'atteinte des résultats	Suivi des principaux indicateurs du tableau de bord restitué en COPIL	Chaque année
	3	Valoriser sur le site <a href="http://handicap.gouv.fr">handicap.gouv.fr</a> les expériences territoriales réussies	Construction et alimentation d'un onglet spécifique sur le site <a href="http://handicap.gouv.fr">handicap.gouv.fr</a>	1 <sup>er</sup> trimestre 2019
	4	Faire évoluer la sémantique utilisée pour donner du sens à la transformation médico-sociale	Organisation d'un laboratoire de l'innovation pour tester avec des personnes un vocabulaire renouvelé et simplifié	2019
	5	Partager les enjeux et les objectifs de la transformation avec les conseils départementaux et les associations représentatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Echanges bilatéraux avec les conseils départementaux et les associations</li> <li>o Intervention au CNCPIH</li> </ul>	2019
2. Poursuivre l'enrichissement des réponses inclusives	6	Mesurer la satisfaction des personnes pour permettre l'adaptation continue des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Elaboration et lancement d'une enquête de satisfaction par la HAS</li> <li>o Exploitation de l'enquête de satisfaction par la HAS</li> </ul>	Elaboration et lancement de l'enquête : 2019 Exploitation de l'enquête : 2020
	7	Développer l'ensemble des services d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Enfants : 50% des places en services (en lien avec la scolarité)</li> <li>o Adultes : 50% des places en services</li> </ul>	2022
	8	Développer les PCPE dans une logique de correction des inégalités territoriales	Taux d'équipement homogène sur l'ensemble des régions et cible de 200 PCPE	Cible de 200 PCPE en 2020
	9	Généraliser l'habitat inclusif à l'ensemble des territoires	3 dispositifs d'habitat inclusif par département minimum	2021
	10	Renforcer le rôle des ESAT en matière de sécurisation des parcours des travailleurs handicapés et développer l'emploi accompagné	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Lancement d'une mission d'inspection</li> <li>o Rédaction de textes législatifs et réglementaires faisant évoluer le modèle des ESAT en fonction des conclusions de la mission et des concertations menées</li> </ul>	Mission d'inspection : 1er semestre 2019 Textes législatifs & réglementaires : 2020
	11	Généraliser les dispositifs existants ayant fait leur preuve : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les dispositifs DITEP sur la base des préconisations issues du rapport de la mission IGAS-IGEN-IGENIR</li> <li>o Les unités d'enseignement externalisées (UEE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Transformation de l'ensemble des ITEP</li> <li>o Doublement des UEE</li> </ul>	2020
	12	Modélisation de nouvelles réponses à partir d'expériences existantes puis appui à leur déploiement : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Maison de répit</li> <li>o Plateforme de services</li> <li>o Coopération dans l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Recensement des dispositifs existants</li> <li>o Identification des freins et des leviers</li> <li>o Synthèse des principales caractéristiques et déploiement</li> </ul>	Modélisation en 2019 Appui à leur développement en 2020
	13	Modélisation et déploiement de nouvelles fonctions pouvant mobiliser les pairs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o "assistant au parcours de vie" ou "agenceur de solutions"</li> <li>o "accompagnateur de solutions"</li> </ul>	Recensement des expérimentations existantes et généralisation	Modélisation en 2019 Appui à leur développement en 2020
	14	Capitaliser à partir des bonnes pratiques existantes pour définir un socle commun en matière de CPDM permettant leur plein développement et l'identification d'objectifs ciblés en matière d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Rédaction d'une trame commune</li> <li>o Généralisation des CPDM</li> </ul>	Rédaction d'une trame commune : 2019 Généralisation des CPDM : 2022
	15	Simplifier les modes de financement notamment pour les dispositifs co-financés (CAMSP, FAM et SAMSAH)	Evolution des bases législatives si nécessaire	2020
3. Poursuivre l'assouplissement du cadre pour lever les freins administratifs et organisationnels	16	Rendre possible les orientations en mode « parcours » à partir du groupe de travail sur le fonctionnement des MDPH dans le cadre de la CNH et des bonnes pratiques issues de la réponse accompagnée pour tous	Modification du code de l'action sociale et des familles le cas échéant	2020
	17	Analyser l'impact des expérimentations dérogatoires ouvertes à certains territoires en matière d'appel à projet (AURA, HOF, IDF et PACA) pour les généraliser le cas échéant	Etude d'impact et généralisation le cas échéant	Etude d'impact : dernier trimestre 2019 Généralisation : 2020
	18	Accompagner les équipes des ARS et des conseils départementaux dans la mise en œuvre concrète de la transformation	Organisation de journées d'information dans chaque région ou au niveau interrégional	1 <sup>er</sup> semestre 2019
4. Fédérer les acteurs et former les professionnels	19	Signer une convention cadre nationale pour accélérer la démarche de transformation et accompagner les professionnels avec les principales associations et fédérations gestionnaires d'ESMS	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Présentation de la candidature</li> <li>o Signature de la convention cadre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Présentation de la candidature : mai 2019</li> <li>o Signature de la convention cadre : 2<sup>nd</sup> semestre 2019</li> </ul>
	20	Signer un engagement de développement de l'emploi et des compétences avec les branches professionnelles du secteur	Signature de l'EDEC	2 <sup>nd</sup> semestre 2019
	21	Développer les formations des travailleurs sociaux prenant en compte la logique de société inclusive	Elaboration de livrets ou d'outils ciblés à destination des professionnels	2019-2020
5. Accélérer le changement avec le déploiement de la démarche des territoires 100% inclusifs	22	Elaborer un appel à manifestation d'intérêt et diffuser auprès des différents acteurs locaux	Rédaction et diffusion d'un AMI	août-18
	23	Reconnaître les territoires 100% inclusifs	Envoi des courriers de reconnaissance	janv-19
	24	Accompagner les acteurs des territoires 100% inclusifs dans la mise en œuvre concrète des actions ciblées	Appui aux territoires et organisation de réunions d'information dans les régions concernées	2019
	25	Organiser une journée nationale des territoires 100% inclusifs	Organisation de l'événement	juin-19
	26	Suivre la réalisation concrète des feuilles de route territoriales, valoriser les pratiques innovantes et concourir à leur modélisation	Modélisation des dispositifs innovants	2020

